



VOTRE CONTACT TRAVAUX  
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

[contact-affaires-tiers@reseau.sncf.fr](mailto:contact-affaires-tiers@reseau.sncf.fr)



Direction Régionale Bourgogne-Franche-Comté  
Pôle Clients et Prospective  
— Service Parties Prenantes —  
22, rue de l'Arquebuse - 21078 Dijon Cedex

Vous souhaitez **RÉALISER**  
des **TRAVAUX** aux abords  
des installations ferroviaires

Mise à jour : mai 2026 Crédits photos : © Matthieu Raffard ; © Augustin Detienne / CAPA



## Vous avez un **projet de travaux** aux abords des voies ? SNCF Réseau est là pour vous aider à **respecter la réglementation**

Toutes les opérations réalisées à proximité des infrastructures ferroviaires sont susceptibles d'avoir un impact sur :

- o la **sécurité des circulations** ferroviaires
- o la **pérennité des installations** ferroviaires
- o la **sécurité de votre chantier**

Pour ces raisons, SNCF Réseau porte un regard sur les travaux sous maîtrise d'ouvrage externe.

### Un accompagnement souvent nécessaire

Les risques ferroviaires susceptibles d'être rencontrés sont multiples et très spécifiques :

- o **heurts et collisions** avec un train (engin, personnel de chantier, riverain)
- o **électrocution / électrification** (personnel de chantier, riverain)
- o **risques de basculement** sur les voies
- o **instabilité de la plateforme** ferroviaire lors de terrassements, de fondations, de forages
- o **vibrations** engendrées par l'utilisation d'engins mécaniques puissants pouvant déstabiliser les voies et générer des déraillements

### Alors anticipons !

Entre 6 mois et 3 ans avant la date prévisionnelle souhaitée de réalisation de vos travaux et cela en fonction :

- o des **interfaces** avec le domaine ferroviaire
- o de la **complexité technique** du projet
- o de son **impact** éventuel **sur les circulations** ferroviaires



## Comment s'effectue l'accompagnement ?



Vous nous contactez par mail afin que nous puissions appréhender votre projet.



En fonction de la teneur de celui-ci et de ses impacts potentiels sur les infrastructures, nous vous demandons de nous faire parvenir un Dossier de Conception Spécifique (DCS) qui décrit les modalités de réalisation de votre chantier. Ce DCS a pour objectif de vérifier la conformité de votre chantier avec la réglementation en vigueur.

**Pour vous aider, les référentiels SNCF Réseau (IG 94589, IG 90033 et IG 91884) sont téléchargeables en ligne en amont de nos échanges.**



Nous établissons une prestation contractuelle d'étude de votre dossier si cela est nécessaire.



À réception de l'ensemble du Dossier de Conception Spécifique, nous nous engageons à vous fournir un avis technique validé par notre bureau d'étude dans un délai moyen de 3 mois.



Lors de la réalisation de vos travaux, du personnel SNCF Réseau assure une surveillance et vous accompagne selon le besoin (présence lors de réunions sur site, rédaction du plan de prévention, rédaction de consignes de sécurité ferroviaire, de notices particulières,...).

Un chantier sûr pour tous

## EXEMPLES DE CHANTIERS CONCERNÉS :

- ▶ **projet immobilier** (création de parking, d'immeuble, ...)
- ▶ **installation de réseaux** (fibre optique, câble électrique, réseau d'eau ou de gaz, ...)
- ▶ **travaux de voirie** (en réfection de chaussée sur ou sous un pont, aux abords d'un passage à niveau, ...)
- ▶ **entretien et construction d'ouvrages**
- ▶ **travaux divers** (démolition, forage, création de pistes cyclables, ...)

Si vous devez **emprunter du foncier ferroviaire**, il conviendra de réaliser votre demande **sur le site internet dédié :**

<https://patrimoine-reseaux.fr>



NOUS CONTACTER

[contact-affaires-tiers@reseau.sncf.fr](mailto:contact-affaires-tiers@reseau.sncf.fr)